

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : LACANAU (214)
Section : CK
Feuille(s) : 000 CK 01
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/5000
Date de l'édition : 10/02/2021
Date de saisie : 01/01/1987

N° d'ordre du document d'arpentage : 3108R
Document vérifié et numéroté le 10/02/2021
APTGC BORDEAUX
Par BOYER NICOLAS
GEOMETRE CADASTREUR
Signé

Cachet du service d'origine :

PTGC
Cité Administrative - Boite 53
Tour B - 14ème Etage
Rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX
Téléphone : 05.56.24.85.97
Fax : 05 56 24 86 21

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage _____ effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ____/____/____ par _____

géomètre à _____.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A _____, le _____

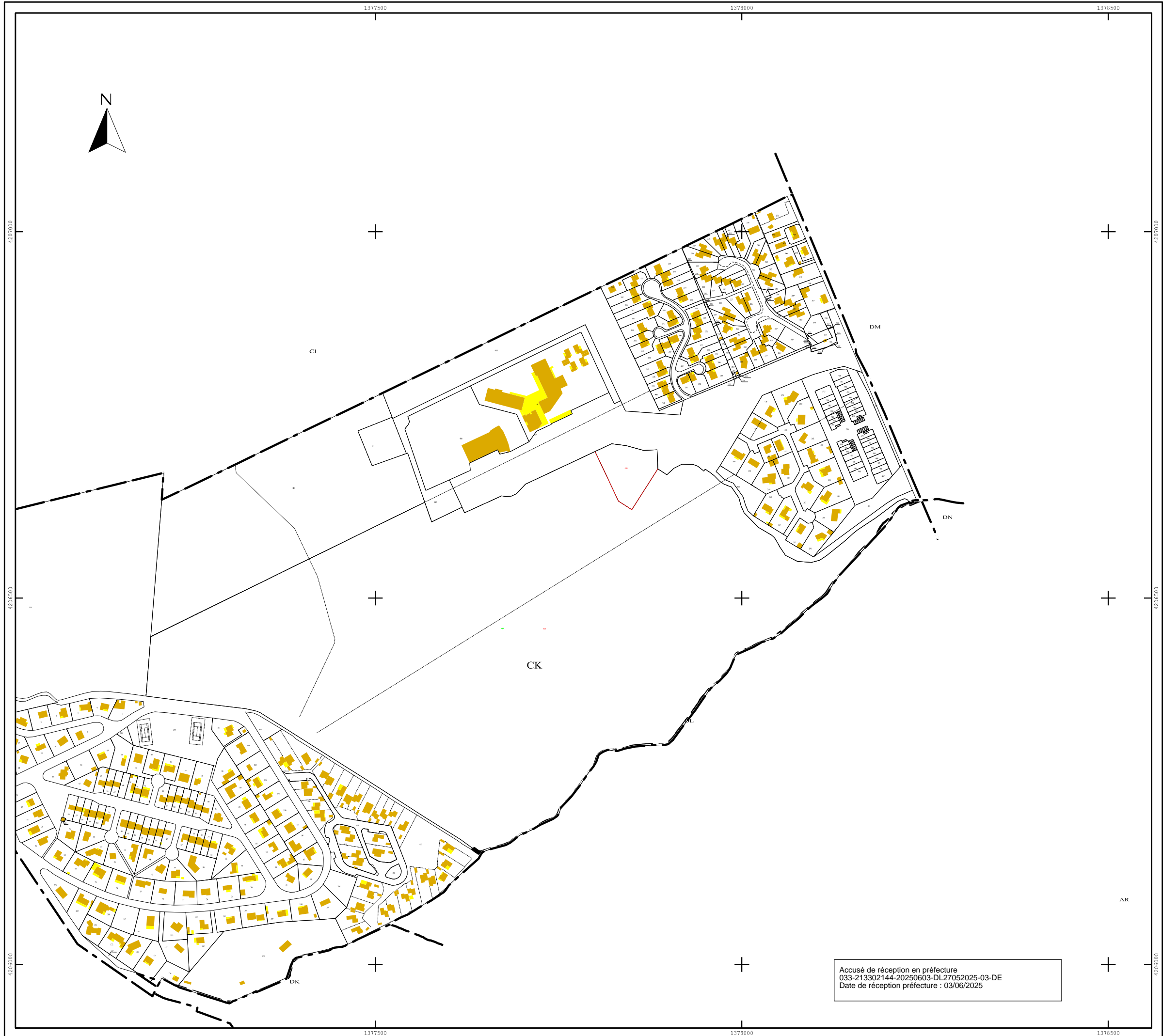
D'après le document d'arpentage dressé Par ABAC (2)

Réf. :
Le 21/10/2019

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre).

(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).



Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250603-DL27052025-03-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2025